



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CENTRE FOR HUMAN RIGHTS DÉCIDE DESORMAIS D'ORGANISER LE 25E CONCOURS AFRICAIN DE PROCÈS SIMULÉ DES DROITS DE L'HOMME A PRETORIA DU 3 AU 8 OCTOBRE 2016

27 juin 2016

[Dans un communiqué de presse en date du 12 mai 2016](#), le Centre for Human Rights a donné les raisons pour lesquelles nous avons accepté, à la suite de multiples consultations avec nos partenaires, de co-organiser le Concours africain de Procès Simulé des Droits de l'Homme à Banjul, en Gambie ce malgré les sujets d'inquiétude que nous avons évoqué [dans un communiqué de presse en date du 20 avril 2016](#) qui condamnait les violations des droits de l'homme en Gambie et appelait au changement du pays hôte des célébrations de la Journée Africaine des Droits de l'Homme et le siège de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Nous avons posé comme condition à la tenue du Concours Africain en Gambie l'engagement écrit du Gouvernement Gambien de garantir (i) la sécurité et la sureté de tous les participants dans le contexte politique actuel prévalant dans le pays et (ii) l'organisation libre et sans entrave du Concours Africain. Nous avons aussi, dans notre communiqué, appelé le gouvernement gambien à enquêter sur les circonstances des décès des opposants politiques et la détention illégale de manifestants participant aux marches du 14 au 16 avril 2016. La Commission Africaine a lancé un appel similaire au gouvernement gambien. Nous avons espéré que les célébrations marquant l'Année Africaine des Droits de l'Homme, parmi lesquelles figurent le Concours Africain, serviront de cadre de discussions avec le gouvernement gambien sur les violations des droits de l'homme dans le pays.

Malheureusement, nous n'avons reçu aucune assurance ; le gouvernement gambien n'a mené aucune enquête sur ces événements ; et la situation des droits de l'homme dans le pays s'est gravement détériorée. Dans une interview au magazine hebdomadaire, *Jeune Afrique*, le 29 mai 2016, le Président Yayha Jammeh marqua son refus catégorique d'enquêter sur la mort et la détention de leaders de l'opposition : « Il est normal que les gens meurent en détention ou au cours d'interrogatoires, en cela, il n'y a rien de nouveau. Je n'ordonnerai aucune enquête ». Il affirma également que les organisations demandant des enquêtes pouvaient « aller en enfer » et évoqua la situation des droits de l'homme dans son pays en adressant une sévère mise en garde aux minorités sexuelles. Pas plus tard que le 21 juin 2016, trois personnes arrêtées à la suite de ces manifestations ont affirmé avoir été torturées au cours de leur détention.

Ces dernières semaines, les violations des droits l'homme et les menaces de violences sur des groupes de population ont non seulement continué mais se sont amplifiées. M. Dama Dieng, le Conseiller Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Prévention du Génocide, a, le 3 juin 2016, affirmé que le Président Jammeh considérait les Mandinka comme des «ennemis, des

étrangers» et a menacé de les tuer un à un et de les envoyer « là ou même les insectes ne pourraient pas les trouver ». Le Conseiller Spécial a ainsi tenu les propos suivants : « Je suis profondément atterré par la stigmatisation publique, la déshumanisation et les menaces proférées contre les Mandinka ». Le Conseiller Spécial affirma ensuite : « des déclarations publiques d'une telle nature faites par un dirigeant sont irresponsables et extrêmement dangereuses. Elles peuvent contribuer à diviser les populations, alimenter les suspicions et inciter aux violences contre des communautés uniquement sur la base de leur identité. »

Dans une déclaration publique en date du 10 juin 2016, il a également condamné les déclarations incendiaires prononcées par le Président Jammeh lors d'un meeting politique au cours duquel il aurait menacé d'éliminer les membres du groupe ethnique des Mandinka.

Comme déjà indiqué, le Concours Africain est une plateforme permettant aux juristes des droits de l'homme de discuter des défis liés à l'application des droits de l'homme en Afrique. Ces discussions ne peuvent se tenir que dans un pays qui offre un cadre propice au débat et à la critique. L'on peut aisément imaginer comment le gouvernement gambien réagirait lorsque les questions soulevées dans le cas hypothétique, tel que les droits des femmes, la liberté d'association et les droits des minorités sexuelles sont débattues publiquement.

N'ayant obtenu aucune assurance ni engagement du gouvernement gambien sur les sujets d'inquiétude soulevés dans notre communiqué de presse du 12 mai 2016 et au regard de l'absence de diligences pour réaliser une enquête sur ces violations des droits de l'homme et compte tenu de la situation catastrophique des droits de l'homme dans ce pays, le Centre for Human Rights a pris la décision définitive d'organiser le Concours Africain 2016 à Pretoria.

Le Concours Africain 2016 fait toujours partie intégrante des célébrations marquant l'Année de l'Union Africaine des Droits de l'Homme. Par conséquent, le Concours se tiendra toujours sous les auspices du Centre for Human Rights, de la Commission Africaine et de la Faculté de Droit de l'Université de Gambie. Après consultations avec les universités participantes et nos partenaires, il a été décidé que le Concours Africain se tiendra désormais à l'Université de Pretoria du 3 au 8 octobre 2016.

Tous ces facteurs, auxquels il faut ajouter l'incapacité de l'Union Africaine à contribuer aux coûts d'organisation du Concours Africain, a pour conséquence directe la prise en charge intégrale des frais de tenue du Concours Africain par le Centre for Human Rights.

Nous vous prions de nous excuser pour tous les désagréments occasionnés et aimerons vous assurer de notre engagement à travailler sans relâche afin de faire du Concours Africain à Pretoria, un concours mémorable marquant des célébrations multiples : les 25 ans du Concours Africain, les 30 ans de la création du système africain de protection des droits de l'homme et les 30 ans de la création du Centre for Human Rights.